

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
 Le 9 septembre 2022 Le 19 septembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 23 septembre 2022 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BENKHADDA, COLLET, HOCHET,
 LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents excusés :

Madame	BARNAUD	(pouvoir à Sophie HOCHET)
Madame	DAUSSE	(pouvoir à Maud VIDEAU)
Madame	DORÉ	(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Madame	FERY	(pouvoir à Xavier RICHEL)
Monsieur	BOUFFARD	(pouvoir à Jean LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(pouvoir à Maël FAUDOT)

Maël FAUDOT a été élu secrétaire

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer :

- ✓ un poste d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2022, à temps complet
- ✓ un poste d'assistant de conservation et des bibliothèques au 1^{er} octobre 2022, à temps non complet 17.5/35^{ème}.

Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant, suite à la demande d'un agent de réduire son temps de travail, la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, 20/35^{ème} et de fermer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, 24/35^{ème} au 1^{er} octobre 2022.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **Administrative** » :

✓ **Création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2022, à temps complet.**

➤ Filière « **Culturelle** » :

✓ **Création d'un poste d'assistant de conservation et des bibliothèques au 1^{er} octobre 2022, à temps non complet 17.50/35^{ème}.**

➤ Filière « **Technique** » :

✓ **Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 20/35^{ème}, au 1^{er} octobre 2022**

✓ **Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 24/35^{ème} au 1^{er} octobre 2022.**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : **23 septembre 2022**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **23 septembre 2022**

Le Maire .



Patrick LECAPLAIN